



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DU VERRE : COMPO-HAUT-RICHELIEU INC. À L'AFFÛT

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 février 2019** – Alors que la récupération et le recyclage du verre font les manchettes des médias depuis quelques semaines, Compo-Haut-Richelieu inc. souhaite faire le point sur la situation.

D'emblée, il est important de souligner que, selon la plus récente étude de caractérisation réalisée par RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), les bouteilles de vin présentent actuellement le plus haut taux de récupération parmi toutes les matières déposées dans le bac de récupération, soit 87%. Les citoyens font donc exactement ce que l'on attend d'eux. La problématique décrite par certains acteurs dans les médias en est plutôt une d'équipements dans certains centres de tri.

Mme Louise Fecteau, directrice générale de Compo-Haut-Richelieu inc. explique : « Les équipements utilisés pour trier le verre varient énormément d'un centre de tri à l'autre. Certains sont à la fine pointe de la technologie alors que d'autres arrivent parfois en fin de vie utile, faute d'investissement. Pour l'heure, les gestionnaires de centres de tri traitant plus de 50% des matières recyclables résidentielles du Québec sont formels : ils souhaitent le maintien de la récupération des contenants de verre par la collecte sélective<sup>1</sup>. D'une part, le verre ne cause pas de problème dans leurs opérations de tri et il est recyclé. D'autre part, retirer le verre du bac mettrait en péril les investissements importants nécessaires pour des technologies de tri efficaces. »

Rappelons de plus qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), l'organisme qui finance la collecte sélective municipale, a déployé le plan Verre l'Innovation avec des projets pilotes dans cinq centres de tri répartis dans autant de régions du Québec. Le bilan est attendu à la fin du mois de février<sup>2</sup>. « Les constats de ces projets ainsi que des recommandations et une stratégie de déploiement pour l'ensemble du verre issu de la collecte sélective seront donc présentés d'ici quelques semaines. Nous analyserons les résultats de ces projets novateurs et dresserons notre propre état de situation ensuite », ajoute madame Fecteau.

---

<sup>1</sup> Les centres de tri disent non à la consigne du verre <https://www.tricentris.com/les-centres-de-tri-disent-non-a-la-consigne-du-verre/>

<sup>2</sup> Consigne des contenants de verre – Le bilan du Plan Verre l'Innovation permettra de prendre une décision éclairée <http://www.eeq.ca/consigne-des-contenants-de-verre/>

### **Consignation et apport volontaire**

Dans l'intervalle, les reportages font état de différentes initiatives pour récupérer le verre hors du bac collecté à domicile parmi lesquelles la consignation des bouteilles de vin et l'implantation de conteneurs pour l'apport volontaire des citoyens. Certains éléments importants sont à considérer avec de tels projets, notamment :

- Augmentation du transport et des émissions de gaz à effet de serre (GES):  
Les bouteilles de vin doivent être transportées par le citoyen jusqu'au lieu de dépôt ou au conteneur d'apport volontaire avant d'être ensuite transportées vers le recycleur. Ces transports s'additionnent à la collecte à la porte qui elle, continuera sur le même parcours pour récupérer toutes les autres matières, incluant des contenants de verre (bouteilles de vinaigrettes, pots de marinade, etc.), augmentant ainsi le bilan de GES.
- Diminution des investissements dans les équipements de tri :  
En réduisant les quantités de verre à gérer par les centres de tri, les plans d'affaires de ceux-ci pour investir dans des équipements sophistiqués de traitement seront remis en question, car les quantités estimées ne justifieront pas les investissements.
- Limite des systèmes parallèles :  
Malgré l'implantation d'un système de consignation des bouteilles de vin ou de conteneurs par apport volontaire, nombreux seront les citoyens qui continueront à déposer leurs bouteilles de vin dans le bac de récupération. En effet, ce phénomène est déjà constaté avec les canettes consignées. Il restera donc toujours des quantités de verre à trier dans les centres de tri.

Dans le cadre de son mandat, Compo-Haut-Richelieu inc. demeure à l'affût des enjeux pour les différentes matières résiduelles y compris la récupération et le recyclage du verre. Nous communiquerons les faits nouveaux concernant cette filière après avoir pris connaissance du bilan de ÉEQ.

Compo-Haut-Richelieu inc. est une société d'économie mixte responsable de la gestion intégrée des matières résiduelles pour douze municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Son mandat consiste à orchestrer les services de la manière la plus économique possible, et ce, dans les règles de l'art.

– 30 –

Source : Cindy Rousselle  
Responsable des communications  
cindy.rousselle@compo.qc.ca